

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 12 Septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 2 septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, FOUCEOEUR Jérôme, LESPINASSE Chantal, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, HILLION Patrice, PICADOU Florian, POINSON Yannick, VIGIER Jean-Marie conseillers municipaux

ABSENT excusé : WEY Raymond
Procuration de Raymond WEY à Lydie PASQUET

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

Le Maire accueille le conseil municipal dans les nouveaux locaux de la mairie et précise que l'agence postale communale rejoindra la mairie vers le 8 octobre.

ORDRE DU JOUR

1. VENTE IMMEUBLE DE LA POSTE

M. le Maire fait part au conseil qu'il a reçu une proposition d'achat de Mme Sophie DALET au prix de 85.000 €. Il y a eu plusieurs propositions mais elles étaient trop basses.

Le Service des Domaines avait estimé ce bien en juillet 2015 dans une fourchette entre 90.000 et 110.000 € HT. Le Maire a demandé un 2^{ème} avis réactualisé au 6 septembre 2016. Les données du marché des biens de l'espèce ayant accusé une baisse depuis la formulation du 1^{er} avis, le service des Domaines donne une valeur vénale de l'immeuble immobilier sis Rue de la République à DAGLAN cadastré section AR N° 141 désormais fixée à 85.000 € HT terrain intégré.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à vendre le bien ci-dessus cité à Madame Sophie DALET au prix de 85.000 € HT terrain intégré et l'autorisent à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

2. MARCHE TRAVAUX REAMENAGEMENT MAIRIE ET CREATION AGENCE POSTALE : VIDEO ET SONORISATION - AVENANT 2 AU LOT 4 ELECTRICITE

Dans le but de l'amélioration du système vidéo-son prévu en base de marché qui s'élevait à 1.190 € HT, il est prévu un matériel plus performant qui entraîne un coût supplémentaire et qui s'élève désormais à 1.876,87 € HT.

Ces travaux en plus-value font l'objet d'un avenant N° 2 au lot N° 4 ELECTRICITE confié à l'entreprise CROS de SAINT VINCENT LE PALUEL. Le nouveau montant du marché est de 18.142,18 € HT soit 21.770,62 € TTC.

A l'unanimité, les membres du conseil autorise le maire à signer cet avenant N° 2 d'un montant de 1.876,87 € HT, soit 2.252,24 € TTC .

3. RECRUTEMENT CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Maire informe le conseil que Christian MIERMONT est toujours en arrêt maladie. Compte tenu de la charge importante de travail, il propose de recruter un autre contrat d'accompagnement dans l'emploi . Il demande au conseil municipal de réfléchir sur d'éventuels candidats éligibles au contrat CAE et de l'autoriser à recruter une personne répondant à ces conditions.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le maire à recruter un agent en CAE et à signer tous les documents se rapportant à cette embauche.

4. DON PRET LOCAL PETITE GARE

Le Maire a reçu un chèque d'un montant de 150 € à titre de don de la part de M. et Mme Jean-Jacques JARRIGE, à qui, la mairie a prêté le local de la petite gare pour y entreposer des meubles .

A l'unanimité, le conseil accepte l'encaissement de ce chèque.

Les époux JARRIGE ont retiré leurs meubles et il est prévu d'y réinstaller l'abri d'élèves empruntant les bus pour Belvès et Sarlat et de mettre en place une muséographie sur les orchidées des Coteaux du Céou.

5. TARIF DES PHOTOCOPIES

Le Maire informe que les associations utilisent beaucoup de photocopies couleurs. Il s'agit de mettre un règlement en place : soit elles paieront les photocopies, soient elles ne sont autorisées à ne faire que des photocopies en noir et blanc, soit elles amènent leur papier. Lydie Pasquet propose d'appliquer un forfait. Le maire demande au conseil d'y réfléchir.

6. DESIGNATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Le maire rappelle que le recensement de la population a lieu tous les 5 ans. Le dernier s'est déroulé en 2012, il est programmé du 19 janvier au 18 février 2017. Les coordonnateurs ont assisté à une réunion. Il convient d'inciter la population à s'inscrire par Internet.

Deux agents recenseurs sont nécessaires pour réaliser cette enquête. Mme Béatrice RIVAILLÉ et Mme Sylvie DELBOS se sont proposées.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à recruter deux agents recenseurs pour le recensement de la population prévue en janvier -février 2017.

7. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE d'ŒUVRE avec ATD24

Le Maire explique que chaque année, la collectivité doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS) et le saisir sur la base de données de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA). Ce rapport est pris en compte pour l'attribution de l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau. Il peut apporter une bonification de 10 % du montant de base. Le Maire rappelle que cette prime varie entre 3.800 et 4.500 €.

Les données sont très techniques et relèvent de la compétence d'un service adapté.

Aussi, la mairie a fait appel à l'Agence Technique Départementale de Périgueux pour demander une mission d'assistance à maître d'ouvrage. L'ATD a adressé une convention qui en définit les conditions.

La rémunération hors taxe à la valeur ajoutée est fixée forfaitairement à 450 € soit 540 € TTC.

A l'unanimité, les membres du conseil autorise le Maire à signer ladite convention.

8. TRANSFORMATION DE LA REGIE DES RECETTES EN REGIE MIXTE AVANCES/RECETTES AVEC DEPOT DE FONDS

Le Maire rappelle que nous avons, lors d'une réunion précédente, créé une régie de recettes « encaissements divers ».

Il propose de transformer cette régie recettes en régie mixte avance/recettes avec dépôt de fonds qui aura pour avantage l'utilisation d'une carte bleue mise à disposition du régisseur pour payer les menus dépenses : commandes par Internet ou de menus achats chez les commerçants dans les limites qui seront prévues dans l'acte constitutif de la régie.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent la transformation de la régie comme énoncée ci-dessus.

9. QUESTIONS DIVERSES

- **Intervention du Maire**

- **Voirie** : les travaux communautaires démarreront semaine 37, 38 et 39 pour le canton de Domme. Les routes retenues sont la route du Buguet, Route de Canjanfard à Paulhiac, Route de Mas de Cause, Route de La Borie de la Croix pour un montant de 41.183,26 € HT.

- **Ecole** : l'effectif est de 42 enfants. Une serrure a été posée sur le petit portail Rue Buissonnière afin de répondre aux nouvelles mesures de sécurité. Le marronnier dans la cour

est sec et sera arraché pendant les vacances de Toussaint. Jérôme Foucoeur demande si on en plante un autre. Il lui est répondu qu'il en existe encore trois et l'emplacement en plein milieu du terrain de jeu n'est pas souhaitable.

Un grand portail derrière la mairie sera installé prochainement à la place des grilles avec un passage de 4 mètres pour l'accès secours. Il sera matérialisé une place handicapée devant le portail école côté entrée mairie.

- **TEMPS ACTIVITES PERISOCIALES (TAP) :** Ils se dérouleront dans les 3 salles du presbytère. Une nouvelle animatrice remplace Françoise .

Tous les lundis à partir du 26/09, un prof de guitare dispensera des cours dans la salle du fond. Il fournit les guitares.

- **Le bureau de la permanence de Maître LAURENT Notaire** reste au presbytère.

- **Christian MIERMONT** est passé en ½ traitement à compter du mois de juillet.

Le comité médical se réunissait le vendredi 9 septembre pour examiner son dossier de demande de congés de longue maladie. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas la décision.

- L'inauguration des réalisations (mairie, salles TAP du presbytère, galerie du presbytère, aménagement du cimetière) est prévue le samedi 15 octobre à 11 heures.

Madame La Préfète, M. Le sous-préfet, M. BERIT DEBAT sénateur, Mr PEIRO et Mme PISTOLOZZI conseillers départementaux, le responsable de la Poste, M. BIGAUT de L'agence Technique Départementale, les services de sécurité (gendarmes et Pompiers) sont invités.

- **Intervention de Thierry CABIANCA 2^{ème} adjoint**

Il liste les travaux effectués par les agents techniques :

- Aménagement mairie : déménagement et démolition mur portail mairie
- Peinture portail école (entrée et côté ruelle) et pose des serrures
- Pose d'une clôture sur la partie supérieure du terrain d'entraînement municipal et chape pour la cabane
- Signalisation des places de parking au Thé Vert et à la pétanque
- Signalisation par des piquets et panneaux plastifiés d'arbres, de végétaux, d'insectes dans le village, des 13 variétés de pieds de vignes à l'office, au jardin des écoliers, bien appréciée par les touristes
- Habillage en bambou de la climatisation de la salle des fêtes
- Passage du jury pour le village fleuri le 19 juillet
- Concours maisons fleuries avec 7 personnes dont 3 extérieures
- Réfection chemin qui monte au château de Bel Air et chemin des Embards à la Bégonie
- Pose enrobé et grave émulsion
- Réfection mur chez Epinat démoli par L'entreprise PECAL
- Station épuration : Enlèvement des boues, changement du sable
- Nettoyage de 100 m de canalisations Rue de La Gare du Thé Vert
- Coupe marnage marronniers du presbytère pour sculpture par Laurent DUSSOL

Le maire rajoute que le pont sera peint par le Conseil Départemental de couleur rouge rubis.

- **Intervention de Philippe LOMBARD**

- Demande de dégagement des détritrus dans le chemin chez Annie TAYLOR AU Peyruzel
- Demande où en sont les services des Domaines pour la recherche des héritiers maison SOUBIROU sur la place de la Liberté. Ils n'ont pas donné de réponse, mais la mairie va les relancer.

- **Intervention Lydie PASQUET**

Elle demande ce que la commune envisage de faire sur la ruine derrière chez Mme ARMAGNAC. L'herbe pousse et il manque une gouttière. Philippe LOMBARD et Thierry CABIANCA répondent qu'il n'y a jamais eu de gouttière sur la partie haute. Le Maire envisage peut-être des toilettes publiques.

- **Intervention Jean-Marie VIGIER**

Il souhaiterait savoir où en est l'installation de la fibre. Il n'y a pas de dégroupage, pas d'ADSL. Le Maire répond que la communauté des communes a fait un courrier à Germinal PEIRO pour le sensibiliser au problème.

- **Intervention Lydie PASQUET**

Elle demande si elle peut parler de l'incident qui s'est produit lors de la représentation théâtrale sur le parvis de l'église. Elle signale que l'association a fait un courrier au Procureur de la République. Elle relate les faits.

- **Intervention de Jérôme FOUCOEUR**

- Pour l'affaire SOUBIROU, il avait pris contact avec Maître MAGIS Notaire à Meyrals, mais il était difficile de retrouver tous les héritiers.

- Les ragondins prolifèrent et détruisent les champs et les digues au bord du Céou. Yannick POINSON signale que l'association de chasse a fait un courrier à M. Le Président du Conseil Départemental qui est resté sans réponse. M. Le Maire propose de lui adresser un nouveau courrier pour le sensibiliser.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus, ont signé les membres présents.